

PROCURE Alliance (la Société) vous remercie de votre don de valeurs mobilières. Selon les règlements sur les impôts actuels, votre don de valeurs mobilières est exempt d'impôt sur les gains de capital seulement lorsque vous transférez les valeurs en nature. Un reçu aux fins de l'impôt sera émis basé sur la juste valeur du marché des valeurs à la date (cours de clôture) où les valeurs sont reçues dans le compte de courtage de la Société.

Pour faire un don d'actions, suivez ces étapes simples :

- 1) Informez PROCURE en adressant un courriel à finances@procure.ca à l'attention du Service des finances de PROCURE.
- 2) Veuillez demander à votre institution financière de compléter le transfert des actions en nature en lui faisant parvenir ce document signé.
- 3) Si vous avez des questions sur le processus de transfert des valeurs, veuillez communiquer avec Service des finances de PROCURE.

Votre courtier peut communiquer avec nous directement ou si vous le préférez, nous pouvons communiquer avec votre courtier pour vous aider à faire votre don.

Informations du donateur

Tous les champs sont obligatoires

Titre	Nom
Adresse	
Ville	
Province	Code postal
Adresse courriel	
Numéro de téléphone ()	

Valeurs mobilières transférées de :

Nom de l'institution	
Numéro du compte de placement	
Personne-ressource	
Numéro de téléphone ()	
Nom des valeurs	
# d'actions / unités	CUSIP / Symbole:
Date approx. du transfert	

Valeurs mobilières transférées à :

FIDELITY CLEARING CANADA ULC
Numéro télécopieur: 416-217-7440
CUID = FIDC, DTC = 5040
Numéro de compte Patrimoine Manuvie: YN51Y44A
Personne ressource: [Jean-Pierre Langlois](#)
Courriel: jp.langlois@manulifewealth.ca

Signature du donateur: _____

Date: _____